

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département de Saône-et-Loire - DAJ - Pôle Contrats – Concurrence
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 22710001300688
Ville : Mâcon
Code Postal : 71026

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr>
Identifiant interne de la consultation : MTHD.22.096.NR
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Département de Saône-et-Loire

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Voir art.5.1 du règlement de la consultation
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Voir art.5.1 du règlement de la consultation
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Voir art.5.1 du règlement de la consultation
Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 25 octobre 2022 à 12 h 00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Département de Saône-et-Loire

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction et la vie du réseau FttH.

Code CPV principal

Descripteur principal : 71336000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction et la vie du réseau FttH.

L'acquisition des prestations sera effectuée par un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de 85 000 euros HT en application des articles R.2162-2 et R2162-4-2° du Code de la Commande publique. Le contrat, s'il est reconduit, le sera dans les mêmes conditions.

Le marché passé par accord-cadre à bons de commande est conclu pour une période initiale allant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2023. Il est reconductible tacitement 1 fois, pour une période de 1 an.

Mots descripteurs : Ingénierie ,

Lieu principal d'exécution du marché : France

Durée du marché (en mois) : 14

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Les documents à produire (candidature et offre) sont indiqués à l'article 5.1 du règlement de la consultation.

Date d'envoi du présent avis : 05/10/2022

AVIS RECTIFICATIF

Section 1 : Référence de l'avis initial

Avis relatif à : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction et la vie du réseau FttH.

Section 2 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département de Saône-et-Loire - DAJ - Pôle Contrats - Concurrence

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22710001300688

Ville : Mâcon

Code Postal : 71026

Groupement de commandes : Non

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction et la vie du réseau FttH.

Code CPV principal

Descripteur principal : 71336000

Type de marché : Services

Mots descripteurs : Ingénierie ,

Section 4 : Informations rectificatives

Renseignements relatifs aux rectificatifs du marché et/ou des lots :

Section 3 : Procédure

La date et heure limite de réception des plis initialement prévue le 25 octobre 2022 à 12 h 00 est reportée au 31 octobre 2022 à 17 h 00.

Section 4 : Identification du marché

Au lieu de : l'acquisition des prestations sera effectuée par un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de 85 000 euros HT en application des articles R.2162-2 et R2162-4-2°du Code de la Commande publique.

Lire : l'acquisition des prestations sera effectuée par un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de 100 000 euros HT pour la durée initiale de l'accord-cadre et de 85 000 euros HT pour la période de reconduction en application des articles R.2162-2 et R2162-4-2°du Code de la Commande publique. .

Date d'envoi du présent avis : 17/10/2022